

## SER enquête sur le temps de travail des enseignants ETT 2018

### Guide

#### A Description sommaire de l'étude

L'enquête sur le temps de travail (ETT) représente pour le SER et ses associations partenaires une base importante pour leurs activités liées à la politique associative et syndicale. Son objectif est de disposer de données actualisées concernant le temps de travail des enseignants en Suisse romande. Des analyses en fonction du niveau d'enseignement, du taux d'activité, des conditions-cadres de l'école et d'autres caractéristiques des enseignants ou de l'école sont prévues.

Projet ETT 2018  
Enquête sur le temps de  
travail des enseignants  
2018

Un « enseignant standard » n'existe pas. Afin de pouvoir refléter la situation de travail hétérogène de tous les enseignants de manière différenciée – travail à temps complet ou partiel, sur tous les niveaux, avec un encadrement idéal ou insuffisant – le SER s'est efforcé, en collaboration étroite avec d'autres organisations d'enseignants, de sélectionner suffisamment d'adresses de professionnels de tous les niveaux (du cycle 1 jusqu'au niveau secondaire II). Tous les cantons romands sont inclus dans l'étude.

Inclusion de tous les  
cantons romands et de  
tous les niveaux  
scolaires

L'ETT 2018 du SER est réalisée indépendamment d'éventuelles autres saisies du temps de travail menées dans les cantons et les communes. Il est demandé aux participants à ces dernières de participer également à l'étude du SER.

Aucune coordination  
avec d'autres  
recensements

#### B Déroulement

Afin de pouvoir refléter de manière adéquate les fluctuations typiques du temps de travail hebdomadaire de la profession enseignante, la ETT se déroule durant toute une année, de février 2018 jusqu'à février 2019. Afin de réduire au minimum l'investissement en temps de chaque enseignant, le recueil des données est réparti sur de nombreuses épaules : chaque enseignant qui participe saisit **le temps de travail d'une semaine calendaire** réparti respectivement sur cinq et dix catégories d'activités ou sous-catégories (voir paragraphe C). L'enquête s'effectue en ligne. **Après réception du courriel**, les participants notent le temps de travail durant la semaine calendaire qui leur a été attribuée sur papier (cf. formulaire de saisie) et entrent ces données dans le système au début de la semaine suivante.

Investissement minimal  
pour les enseignants  
interrogés : protocole du  
temps de travail durant  
une seule semaine  
calendaire

Semaine X (mercredi)	Semaine X + 1 (lundi jusqu'à dimanche)	Semaine X + 2 (lundi)
Mi		Mo
<i>Courriel du SER aux enseignants Préparation (imprimer les documents)</i>	<i>Saisie du temps de travail (sur papier), courriel de rappel du SER aux enseignants</i>	<i>Saisie en ligne du temps de travail avec réponse aux questions supplémentaires</i>

Le temps de travail est ainsi saisi pendant une semaine calendaire clairement définie, **indépendamment du fait qu'il s'agit d'une semaine «difficile», «légère» ou «normale», d'une semaine scolaire avec jours fériés ou même d'une semaine sans école du tout.** Cette démarche et la prise en considération d'une année scolaire entière permettent de refléter de manière adéquate les fluctuations typiques du temps de travail de la profession enseignante. Les questions supplémentaires posées dans le questionnaire en ligne (cf. paragraphe D) apportent des informations de base pour l'analyse.

Les possibilités  
d'évaluation  
augmentent avec le  
nombre de  
questionnaires remplis

La forme masculine s'applique également au féminin.

## C Description des catégories d'activité

Les activités des enseignants sont divisées en cinq catégories, deux catégories étant subdivisées en plusieurs sous-catégories. Dans le cadre de l'ETT, nous vous demandons de vous en tenir uniquement à ces catégories et non pas à votre mandat professionnel cantonal (les mandats professionnels cantonaux n'étant pas identiques). Il convient de saisir la totalité du temps de travail consacré aux activités dans le cadre du mandat professionnel (hormis les tâches supplémentaires rémunérées séparément) sous forme d'heures de travail. Le temps consacré à la saisie du temps de travail STT 2018 ne doit pas être pris en considération.

<b>1</b>	<b>Heures d'enseignement pauses incluses</b>	Enseignement, pauses, temps d'accueil (école maternelle), déplacements entre les cours, journées ou semaines dédiées à des projets, camps, voyages scolaires, excursions, journées de sport, etc.
<b>2</b>	<b>Travail de préparation et de suivi à court terme</b>	<b>Travail de préparation et de suivi à court terme</b>
		<b>Consulter d'autres enseignants et spécialistes</b>
		<b>Planification à long terme et évaluation</b>
<b>3</b>	<b>Encadrement et conseil</b>	<b>Encadrement/conseil d'élèves (avec préparation et suivi)</b>
		<b>Garderie scolaire en tant que partie de la structure journalière (si incluse dans le contrat/le temps de travail)</b>
		<b>Rencontres parents-enseignants (avec préparation et suivi)</b>
		<b>Collaboration institutionnelle</b>
<b>4</b>	<b>Tâches communautaires et administratives</b>	Réunions, groupes de travail (en dehors de la préparation habituelle des cours), groupes de qualité, conférences spécialisées, conférence des maîtres, intervision et supervision, mentorat/encadrement de nouveaux enseignants stagiaires ou enseignants assistants  Participation à des projets de développement scolaire, commander et gérer le matériel scolaire, entretien des lieux de travail, encadrer des collectes, médiathèque et support technique de formation, d'autres tâches spéciales et activités secondaires  Événements scolaires en dehors des heures d'enseignement  Informations pour des tiers (p.ex. statistique des élèves), entretiens avec des collaborateurs et collaboration avec la direction de l'école  Tâches de direction scolaire (déléguées)
<b>5</b>	<b>Formation continue</b>	Formation continue individuelle (informelle), participation à des séminaires de formation, formation continue de l'école, conseil individuel/coaching

Les directeurs d'école assumant une fonction d'enseignement appliquent les critères cités et saisissent toutes les tâches de direction sous la catégorie 4. Les directeurs d'école sans fonction d'enseignement documentent la totalité de leur temps de travail sous la catégorie 4.

Étant donné que le mandat professionnel d'un enseignant spécialisé est différent par rapport à celui d'un enseignant régulier, nous avons développé une description séparée des catégories pour les enseignants spécialisés. Vous trouverez ces catégories sur la page d'accueil de l'enquête en ligne.

#### **D Questions supplémentaires**

Caractéristiques individuelles	Sexe, expérience en enseignement, situation du ménage
Caractéristiques de l'école	Nombre d'enseignants, emplacement
Situation de travail	Niveau de l'enseignement actuel Situation de travail (départements/classes), taille de la classe Nombre d'élèves engendrant un investissement en temps extraordinaire Fonction exercée et tâches supplémentaires Charge de travail, leçons/heures de décharge pour les tâches supplémentaires Désir de modifier le volume de travail
Semaine observée	Semaine du protocole du temps de travail Protocole des heures de travail en fonction de l'activité/sous-catégorie Description/particularités de la semaine d'observation
Autres aspects	Semaines sans enseignement et sans activité professionnelle (vacances 2017) Jours de maladie (2017) Satisfaction professionnelle, charge subjective, source de charge/décharge